

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 56<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 21 MARS 2019, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 18 AVRIL 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA 56<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 21 MARS 2019, À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

---

**PRÉSENTS**

|                   |                                |                              |
|-------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Dubé, René        | président                      | Ville de Matagami            |
| Gamache, Steve    | 1 <sup>er</sup> vice-président | Ville de Chapais             |
| Poirier, Alain    | 2 <sup>e</sup> vice-président  | Ville de Lebel-sur-Quévillon |
| Elliott, André    | secrétaire                     | Localité de Villebois        |
| Bellerose, Daniel |                                | Localité de Radisson         |
| Dubé, Réal        |                                | Ville de Matagami            |
| Forgues, Daniel   |                                | Ville de Chapais             |
| Tremblay, Nelson  |                                | Localité de Valcanton        |

**PAR WEBCONFÉRENCE**

|                |           |                      |
|----------------|-----------|----------------------|
| Cyr, Manon     |           | Ville de Chibougamau |
| Poirier, Alain | trésorier | Ville de Chibougamau |

**ABSENTS**

|                    |  |                              |
|--------------------|--|------------------------------|
| Bussièrès, Gregory |  | Ville de Lebel-sur-Quévillon |
| Lamothe, Denis     |  | Député d'Ungava              |

**INVITÉS**

|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| Houde, Normand   |  | Attachée politique du député d'Ungava                                    |
| Harnois, Jacques |  | Attaché politique du ministre responsable de la région du Nord-du-Québec |

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 35.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de la 55<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 14 février 2019

- 3.2. Procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 11 février 2019
4. Finances
  - 4.1. Échelles salariales
  - 4.2. Budget 2019-2020
  - 4.3. États financiers, chèques émis et salaires payés au 28 février 2019
  - 4.4. Fonds Eastmain : États financiers et chèques émis au 28 février 2019
  - 4.5. Système de visioconférence portatif
5. Correspondance
6. Ressources humaines
  - 6.1. Politique de gestion des ressources humaines
  - 6.2. Embauche
7. Nomination – Centre d'entrepreneurship nordique
8. Entente spécifique : Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2018-2023
9. Programme mobilisation-diversité 2019-2022
10. FDT-EP-17 – Attraction, promotion et migration 2019-2021
11. FDT-EP-18 – Développement du loisir et du sport Cris-Jamésien
12. PSAE-003 – Financement à la mission du CEN
13. FDT-22 – Étude sur les impacts du navettage aéroporté
14. Mise à jour des programmes de développement social
15. Mise à jour des programmes de développement économique
16. Projets de soutien au développement
  - 16.1. PES-1159 – Mise à jour des équipements
  - 16.2. PES-1160 – Portraits des entreprises d'économie sociale
  - 16.3. PES-1161 – Boutique Zéro déchet
  - 16.4. FCR-83 – Nord-du-Québec en création
  - 16.5. PF-04 – Festival en août 21<sup>e</sup> édition\_CHI
  - 16.6. PF-02 – 20<sup>e</sup> édition du Festival du Doré Baie-James
  - 16.7. PF-007 – Événement Snowcross 2019
  - 16.8. PSAE-002 – OSEntreprendre 21<sup>e</sup> édition
  - 16.9. Projets de 5 000 \$ et moins
17. Entente avec Nemaska Lithium
18. Divers
  - 18.1. Répartition du Fonds Eastmain
  - 18.2. 5 ans de service pour Catherine Lagacé
19. Prochaine séance
20. Questions du public
21. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-02**

**D'AJOURNER** la séance à 13 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## POURSUITE DE LA SÉANCE

### PRÉSENTS

|                   |                                |                              |
|-------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Dubé, René        | président                      | Ville de Matagami            |
| Gamache, Steve    | 1 <sup>er</sup> vice-président | Ville de Chapais             |
| Poirier, Alain    | 2 <sup>e</sup> vice-président  | Ville de Lebel-sur-Quévillon |
| Elliott, André    | secrétaire                     | Localité de Villebois        |
| Bellerose, Daniel |                                | Localité de Radisson         |
| Dubé, Réal        |                                | Ville de Matagami            |
| Forgues, Daniel   |                                | Ville de Chapais             |
| Tremblay, Nelson  |                                | Localité de Valcanton        |

### PAR WEBCONFÉRENCE

|                |           |                      |
|----------------|-----------|----------------------|
| Cyr, Manon     |           | Ville de Chibougamau |
| Poirier, Alain | trésorier | Ville de Chibougamau |

### FORMANT QUORUM

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-03**

**DE POURSUIVRE** la séance à 14 h 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 55<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal de la 55<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 14 février 2019 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-04**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 55<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 14 février 2019 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 3.2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 février 2019 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-05**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 février 2019, comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. FINANCES**

##### **4.1. ÉCHELLES SALARIALES**

Les échelles salariales 2019 sont déposées pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-06**

**D'ADOPTER** les échelles salariales 2019 comme présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **4.2. BUDGET 2019-2020**

Le budget 2019-2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-20**

**D'ADOPTER** le budget 2019-2020 comme présenté.

**QUE** soit présenté lors de la prochaine séance le budget complet incluant les prévisions budgétaires par programme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **4.3. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2019**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 28 février 2019, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-07**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 28 février 2019, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.4. FONDS EASTMAIN : ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 28 FÉVRIER 2019**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 28 février 2019 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-08**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 28 février 2019 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.5. SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE PORTATIF**

Des soumissions relativement à l'acquisition d'un système de visioconférence portatif sont déposées en vue d'optimiser l'efficacité des séances lorsque les administrateurs ne peuvent se déplacer.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-09**

**D'APPROUVER** la soumission de Buro Plus Gyva pour le système de visioconférence portatif de Logitech, pour 2 316, 80 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 7 février au 19 mars 2019 est déposée pour information.

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1. POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Quelques corrections mineures ont été apportées à la Politique de gestion des ressources humaines. Conséquemment, cette dernière est déposée pour adoption.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-10**

**D'ADOPTER** la Politique de gestion des ressources humaines modifiée comme présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6.2. EMBAUCHE

**CONSIDÉRANT QUE** le travail de restructuration des dernières années à l'Administration régionale Baie-James;

**CONSIDÉRANT** la nature et nombre d'ententes, contrats et convention gérés et générées par l'ARBJ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ bénéficie d'un soutien juridique de façon contractuel depuis octobre dernier;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la description de fonction de coordonnateur aux affaires juridiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail de la ressource contractuelle occupant les fonctions de gestionnaire des affaires juridiques et des services professionnels est satisfaisant et bénéfique à l'organisation.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-11**

**DE CRÉER** un poste de coordonnateur aux affaires juridiques;

**D'EMBAUCHER** Mme Annie Payer en tant que coordonnatrice aux affaires juridiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7. NOMINATION – CENTRE D'ENTREPRENEURSHIP NORDIQUE

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-12**

**DE NOMMER** M. Carol-Guillaume Gagné en tant que représentant de l'ARBJ au conseil d'administration du Centre d'entrepreneuriat nordique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ENTENTE SPÉCIFIQUE : ADAPTATION RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ÂÎNÉES DANS LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC, SECTEUR JAMÉSIE 2018-2023**

L'entente précédente s'est déployée de 2013 à 2017. Une entente de prolongation a été signée pour l'année 2017-2018. La prolongation a pris fin le 31 mars 2018. Le ministère responsable des Aînés et des Proches aidants propose le renouvellement de l'entente spécifique – Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région Nord-du-Québec, secteur Jamésie pour 2018-2023. Le ministère responsable des Aînés et des Proches aidants prévoit investir 165 534 \$ par année, pour un total de 827 670 \$. L'ARBJ compte investir 50 000 \$ par année, pour un montant total de 250 000 \$. Un montant représentant 10 % du total des sommes investies par les parties sera utilisé pour payer les frais d'administration de l'entente.

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère responsable des Aînés et des Proches aidants, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Table régionale de concertation des aînés du Nord-du-Québec souhaitent s'associer et mettre en commun leurs expertises et leurs ressources afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans les communautés desservies par l'ARBJ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère responsable des Aînés et des Proches aidants prévoit investir 827 670 \$, soit 165 534 \$ par année, pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, à la conclusion de cette entente;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle entente permettra de soutenir les organismes, les villes et les localités dans l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-13**

**DE CONFIRMER** la volonté de l'Administration régionale Baie-James de participer à l'entente spécifique – Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2018-2023.

**D'INVESTIR** une contribution maximale de 50 000 \$ par année, à partir du Fonds de développement des territoires.

**D'AUTORISER** le président à signer le protocole d'entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ 2019-2022**

L'entente sectorielle entre l'Administration régionale Baie-James et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2017-2019 prendra fin le 31 mars prochain. Le ministère a lancé un appel de projets pour les municipalités et MRC du Québec pour le renouvellement de l'entente du Programme *mobilisation-diversité* pour les trois prochaines années. Les demandes doivent être déposées au MIDI au plus tard le 15 avril 2019 et inclure



l'apport des municipalités. Bien que le travail de recension des actions locales et régionales ne soit pas terminé, le ministère demande que l'ARBJ appuie l'envoi du formulaire.

À la suite du dépôt de la demande, le ministère déterminera le montant accordé pour la région. La région réalisera ensuite un plan d'action, lequel fera l'objet d'une approbation du conseil d'administration.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente du Programme *mobilisation-diversité* 2017-2019 avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion prend fin le 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a lancé un processus d'appel de projets pour les MRC et les villes et localités du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle entente permet de soutenir les organismes et les villes et localités jamésiennes dans le développement d'activités d'accueil qui facilitent l'établissement durable des personnes immigrantes et des nouveaux arrivants au sein de nos collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère désire obtenir l'appui du conseil d'administration de l'organisme souhaitant déposer une demande ainsi que le signataire de la convention d'aide financière éventuelle.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-21**

**DE CONFIRMER** la volonté de l'Administration régionale Baie-James à soumettre une demande pour la reconduction d'une entente du Programme *mobilisation-diversité* 2019-2022 avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, laquelle sera déposée au C.A. d'avril.

**D'AUTORISER** le président à signer le protocole d'entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10. FDT-EP-17 – ATTRACTION, PROMOTION ET MIGRATION 2019-2021**

Ce point est reporté pour études.

#### **11. FDT-EP-18 – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT CRIS-JAMÉSIENS**

C'est en 2010 que s'est créé le Comité conjoint formé de l'unité régionale de loisir et de sport de la Baie-James et de l'unité régionale de loisir et de sport Cris. Ce comité est composé de deux représentants de Loisir Sport Baie-James (LSBJ) et de trois représentants de *Eeyou Istchee Sport And Recreation Association* (EISRA). Les objectifs du Comité conjoint sont les mêmes que les deux organisations, soit de développer le loisir et le sport dans notre grande région.

Le projet conjoint de développement du loisir et du sport Cris-Jamésien a comme objectif de favoriser les rapprochements et le maillage entre les deux cultures, et ce, entre autres par la mise en place d'un réseau de compétition conjoint et la formation de nos entraîneurs, arbitres et officiels. Pour ce faire, le projet prévoit l'embauche d'un agent de développement qui aura comme mandat de mettre en œuvre ce projet novateur.

Loisir Sport Baie-James a déposé une demande de subvention de 25 600 \$ pour l'année 2019-2020 à l'ARBJ au Fonds de développement des territoires (voir budget biennal ci-joint). Advenant un refus du FARR jamésien pour l'année 2020-2021, Loisir Sport Baie-James souhaiterait que la somme maximale de 99 400 \$ soit subventionnée par le FDT.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT** le caractère structurant et novateur du projet, ainsi que son impact sur le développement des relations entre les Cris et les Jamésiens sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** peu de projets sont entrepris conjointement par les Cris et les Jamésiens;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet participera à la création d'un emploi en région.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2019-03-21-01**

**D'APPUYER** la demande de Loisir Sport Baie-James pour l'année 2020-2021 du projet « Développement du loisir et du sport Cris-Jamésiens » au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

**D'OCTROYER** à Loisir Sport Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Développement du loisir et du sport Cris-Jamésiens ». Cette subvention correspondra à 12 % des coûts de réalisation admissible du projet, pour une somme maximale 25 600 \$, et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette contribution soit conditionnelle à :

- la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James représentant 88 % des coûts de réalisation admissibles du projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 20 480 \$, lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 5 120 \$, sur dépôt du rapport annuel et des états financiers déposés à l'Administration régionale Baie-James.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12. PSAE-003 – FINANCEMENT À LA MISSION DU CENTRE D'ENTREPRENEURSHIP NORDIQUE (CEN)**

Depuis 2002, le CEN, un organisme à but non lucratif, offre un service de soutien, de référence et de perfectionnement auprès d'une clientèle d'affaires active et en devenir. Il est également un instigateur du développement de la culture entrepreneuriale par la sensibilisation et la promotion de l'entrepreneuriat auprès de la population du Nord-du-Québec. Afin de maintenir ses activités pour la prochaine année, le CEN demande à l'ARBJ un financement de 40 000 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet constitue un financement à la mission;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant pour l'entrepreneuriat régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet fait la promotion des valeurs et des compétences entrepreneuriales;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact positif sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet le maintien d'emplois.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPSAE-2019-03-21-01**

**D'ACCORDER** au Centre d'entrepreneurship nordique (CEN) une subvention pour la réalisation de son projet « Accompagnement dans la mission du Centre d'entrepreneurship nordique (CEN) ». Cette subvention correspondra à 21,5 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 40 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 32 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 8 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. FDT-22 – ÉTUDE SUR LES IMPACTS DU NAVETTAGE AÉROPORTÉ**

Le Comité condition féminine Baie-James (CCFBJ) est un organisme sans but lucratif favorisant la concertation régionale et la planification d'activités afin d'améliorer et de changer les conditions de vie des femmes jamésiennes sur le plan économique, politique, social et de la santé.

Le CCFBJ, en partenariat avec la Société du Plan Nord et la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord, souhaite effectuer un projet d'étude sur les impacts du navettage sur les femmes et les communautés dans la région Nord-du-Québec.

Une étude similaire a été réalisée dans la région de la Côte-Nord par la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord et le Regroupement des femmes de la Côte-Nord à la suite de la popularité grandissante de l'utilisation du navettage aéroporté en régions éloignées.

Afin de mettre en œuvre l'étude qui sera réalisée par le CCFBJ, certains partenaires ont, à ce jour, confirmé leur contribution financière au projet. Une demande a été faite du CCFBJ afin que l'Administration régionale Baie-James contribue au projet pour un montant de 8 500 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité condition féminine Baie-James (CCFBJ) développe la solidarité entre les groupes et les personnes préoccupées par la condition féminine sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCFBJ souhaite réaliser une étude sur les impacts du navettage aéroporté sur les femmes et les communautés dans la région Nord-du-Québec, et ce, en bénéficiant des outils développés dans le cadre de l'étude effectuée sur la Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** les données recueillies dans le cadre du projet serviront à l'ensemble des communautés situées sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCFBJ, la Société du Plan Nord et la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord contribuent financièrement à cette étude pour assurer 86,9 % du projet.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2019-03-21-02**

**D'OCTROYER** au Comité condition féminine Baie-James une subvention maximale de 8 500 \$ pour financer les frais de déplacement et l'organisation des entrevues et groupes de discussions dans le cadre de l'étude sur les impacts du navettage sur les femmes et les communautés dans la région Nord-du-Québec, et ce, à partir du Fonds de développement des territoires;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer tout document, contrat ou entente et à effectuer tous les déboursés relativement à l'étude précitée, au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **14. MISE À JOUR DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Une mise à jour des fiches des programmes de développement social est déposée pour adoption.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-14**

**D'ADOPTER** les modifications aux fiches des programmes en développement social.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15. MISE À JOUR DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Une mise à jour des fiches des programmes de développement économique est déposée pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-15**

**D'ADOPTER** les modifications aux fiches des programmes en développement économique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 16. PROJETS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

### 16.1. PES-1159 – MISE À JOUR DES ÉQUIPEMENTS

Plusieurs équipements de Radio Matagami sont désuets et il y a un urgent besoin de remplacer quatre ordinateurs. Un des ordinateurs est affecté à l'enregistrement continu du produit en ondes, ce qui est une exigence du CRTC. Cet appareil a près de 20 ans avec Windows 2000 comme système d'exploitation. Afin d'assurer un bon fonctionnement, il est primordial de se moderniser et d'utiliser le même système d'exploitation pour qu'ils communiquent efficacement entre eux.

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est reconnu comme entreprise d'économie sociale par le Pôle jamésien d'économie sociale, Nord-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet atteint un des objectifs de l'entente d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet constitue une solution concrète et stratégique aux besoins ciblés.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2019-03-21-01**

**D'ACCORDER** à Radio Matagami une subvention pour la réalisation de son projet « Mise à jour des équipements ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 3 600 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 75 % de la subvention maximale, soit 2 700 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 25 % de la subvention restante, soit 900 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 16.2. PES-1160 – PORTRAIT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Afin de faire connaître l'économie sociale dans la région et d'augmenter la visibilité des entreprises faisant partie du Pôle, il est primordial d'avoir du matériel de base à jour qui peut ensuite être découlé sous différentes formes.

La première étape est de produire un portrait de chacune des entreprises d'économie sociale reconnue par le Pôle et celles qui seront reconnues d'ici la fin du projet. Les portraits seront réalisés au moyen d'entrevues et prendront une première forme écrite. Ensuite, selon le type d'entreprises et une analyse des besoins, un choix de support complémentaire sera fait, audio, visuel ou audiovisuel. Ces portraits seront ensuite diffusés via les réseaux sociaux. D'autres moyens de diffusion seront aussi choisis selon le type d'entreprises et une analyse des besoins.

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle jamésien d'économie sociale, Nord-du-Québec est porteur du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet atteint cinq des objectifs de l'entente d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet constitue une solution concrète et stratégique aux besoins ciblés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à l'amélioration de l'image du modèle d'affaires d'économie sociale et valorise les entreprises reconnues par le Pôle de la région.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2019-03-21-02**

**D'AUTORISER** le Pôle d'économie sociale à réaliser son projet « Portraits des entreprises d'économie sociale » pour une somme maximale de 31 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 16.3. PES-1161 – BOUTIQUE ZÉRO DÉCHET

La boutique zéro déchet vise à mettre de l'avant un mode de vie sain et écoresponsable. Il y a un engouement depuis quelques années pour les produits locaux, faits maison et écoresponsables. Ce marché est très peu exploité actuellement à Chibougamau et à Chapais. (Exemple de produits : sacs de collations en tissus lavables, sacs à congélation en silicone, produits d'époussetage lavables, soins corporels, kit de fabrication de fromage maison et bien plus).

De plus, ce projet permet de cibler une nouvelle clientèle plus jeune qui pourrait être intéressée par les autres services de La Couvée pour eux-mêmes ou pour des membres de la famille. Ce projet permet ainsi de répondre à un besoin : rendre accessible à la population des produits écoresponsables et, par ricochet, permet de valoriser (faire connaître et publiciser) les autres services de La Couvée. L'utilisation des médias sociaux permettra de faire briller ce nouvel axe de l'entreprise et d'être davantage présent virtuellement pour l'ensemble des services.

La Couvée s'associe avec une autre entreprise d'économie sociale, La Mine d'Or, qui fournit gratuitement des foulards pour effectuer des emballages zéro déchet de produits style « furoshiki ». Ce projet permet ainsi la valorisation des services de La Mine d'Or.

La Couvée, dans le cadre de son projet, tente de représenter majoritairement dans la boutique des produits locaux ou québécois.

Pour commencer, le projet vise principalement Chibougamau et Chapais. Des démarches sont entreprises afin de trouver un partenaire qui pourrait permettre une livraison abordable, voire gratuite, afin de desservir l'ensemble des villes et localités jamésiennes.

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est reconnu comme entreprise d'économie sociale par le Pôle jamésien d'économie sociale, Nord-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet atteint trois des objectifs de l'entente d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet constitue une solution concrète et stratégique aux besoins ciblés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet d'offrir de nouveaux services (produits) à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet crée un maillage et un partenariat entre deux entreprises d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet participe à l'amélioration de l'image de l'organisme et sert de modèle d'entreprise d'économie sociale pour la région.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2019-03-21-03**

**D'ACCORDER** à La Couvée inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Boutique zéro déchet ». Cette subvention correspondra à 75 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 7 500 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 6 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 500 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 16.4. FCR-83 – NORD-DU-QUÉBEC EN CRÉATION

Cet événement vise à regrouper les artistes et les artisans du Nord-du-Québec pendant une fin de semaine et faire la promotion de leurs réalisations. Un maximum de 24 artistes exposants participeront à l'événement.

Cet événement est organisé par un comité formé de 4 personnes, une travailleuse culturelle, une peintre, une artiste en vitrail et une autre en arts visuels qui crée ses œuvres à partir de matières recyclées.

Il s'agit d'un événement régional annuel qui changera de ville ou localité chaque année.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet aura un impact sur le développement de l'identité régionale et le sentiment d'appartenance des Jamésiens;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra d'élargir les relations avec les communautés crie dans le domaine de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet facilite l'accès et la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture en Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à trois objectifs du cadre normatif Fonds culturel local et régional.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

#### **RÉSOLUTION : ARBJCAFRCR-2019-03-21-01**

**D'ACCORDER** une subvention à la Corporation des loisirs de Chapais pour son projet « Nord-du-Québec en création ». La subvention accordée correspondra à 68 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 458 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 32 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 366 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 092 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 16.5. PF-04 – FESTIVAL EN AOÛT 21<sup>E</sup> ÉDITION\_CHI

**Le Festival en août est le plus important événement culturel à avoir lieu dans le Nord-du-Québec.** Ce dernier fait d'ailleurs partie de l'impressionnante liste des événements sélectionnés par Loto-Québec en fonction de leur pouvoir d'attraction touristique, de leur potentiel de retombées sociales et économiques au profit de la communauté et de leurs actions visant à diminuer leur impact sur l'environnement.

Présenté en plein cœur de la ville de Chibougamau, ce rassemblement populaire attire, année après année, des milliers de personnes.

**La 21<sup>e</sup> édition du Festival en août** sera l'occasion de souligner l'importance de la culture, de se rassembler et de sortir des sentiers battus. La musique sera, une fois de plus, au cœur de ce grand rassemblement festif et mettra en vedette les **artistes du Nord-du-Québec**, en plus de présenter des **spectacles professionnels**.

Cette année encore, les festivaliers pourront bénéficier d'une programmation diversifiée à l'instar de la journée familiale, de la journée des aînés, d'un spectacle pyrotechnique, d'un tournoi de volley-ball, d'un triathlon et d'une exposition d'art.

La programmation complète de l'événement est en cours de réalisation. Celle-ci sera divulguée lors d'une conférence de presse prévue en mai prochain.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur satisfont aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y seront disponibles au moment de l'événement pour l'année 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement a lieu depuis 20 ans et attire des milliers de festivaliers chaque année en provenance de toute la Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement permet de développer le sentiment d'appartenance en rassemblant les citoyens de toutes les origines pour quatre jours de festivités;

**CONSIDÉRANT QUE** le festival favorise l'accès à la culture par le biais d'un événement totalement gratuit;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet fait rayonner, avec fierté, nos artistes locaux et régionaux.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

### **RÉSOLUTION : ARBJCAPF-2019-03-21-01**

**D'ACCORDER** à la Ville de Chibougamau une subvention de 30 000 \$ pour la réalisation de son projet « Festival en août, 21<sup>e</sup> édition\_CHI ». Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 24 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;

- 20 % de la subvention restante, soit 6 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **16.6. PF-02 – 20<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES**

Le Festival du doré Baie-James fête son 20<sup>e</sup> anniversaire d'existence en 2019, soit du 27 juin au 6 juillet. Pour l'occasion, les trois volets majeurs de l'événement reviendront : le volet Princecraft (pêche amateur), le volet PRO-VIP (pêche professionnelle) ainsi que le volet culturel et familial par le biais d'activités qui sauront plaire aux petits et grands.

La programmation préliminaire du Festival comprend des spectacles musicaux, un spectacle d'humour, des activités sportives, des activités de détente, des jeux de hasard (bingo), des soupers-bénéfices organisés par des organismes de la communauté de Chapais, et quelques autres surprises qui restent encore à définir. Le Festival du doré Baie-James regroupe, chaque année, des pêcheurs amateurs et professionnels de partout au Québec venus apprécier la qualité de pêche exceptionnelle que leur offre le lac Opémiska. Les retombées économiques, sociales et touristiques sont majeures pour le milieu de Chapais et la région touristique d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le Festival du doré Baie-James est un événement très rassembleur où près de 5 000 visiteurs, plus de 700 pêcheurs et plus de 200 bénévoles se joignent afin de faire du Festival une réussite.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement a lieu depuis 1999 et attire environ 5 000 festivaliers chaque année en provenance de partout en région, au Québec et même de l'Ontario;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de l'Administration régionale Baie-James n'excède pas 30 % du coût total du projet et que la part des revenus autogénérés et la contribution financière du milieu estimés équivalent à 46 %.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

#### **RÉSOLUTION : ARBJCAPF-2019-03-21-02**

**D'ACCORDER** à Festival du doré Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « 20<sup>e</sup> édition du Festival du doré Baie-James ». Cette subvention correspondra à 11 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 30 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;

- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 24 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 6 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 16.7. PF-007 – ÉVÈNEMENT SNOWCROSS 2019

Le but de ce projet est de promouvoir le sport du snowcross dans toute sa splendeur. Une fin de semaine est organisée pour démontrer toute l'habileté des 100 à 125 participants. De plus, un spectacle de haute voltige et de démonstrations d'agilité sera présenté avec des motoneiges sur un sentier qui demande beaucoup de techniques et de la témérité.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne répond pas aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPF-2019-03-21-03**

**DE NE PAS ACCORDER** d'aide financière à Événements Baie-James pour la réalisation de son projet « Événement Snowcross 2019 Chibougamau » telle que requise par ce dernier et de l'en aviser dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 16.8. PSAE-002 – OSENTREPRENDRE 21<sup>E</sup> ÉDITION

Le défi comporte deux volets : le volet Entrepreneuriat étudiant et le volet Création d'entreprise. La coordination régionale est assumée par la SADC Chibougamau-Chapais depuis maintenant 11 ans. Les gagnants seront connus lors du gala régional qui aura lieu le 7 mai 2019 à Matagami. Ces gagnants seront finalistes pour le gala provincial qui aura lieu à Québec au mois de juin.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet bénéficie de contributions non gouvernementales s'élevant à 26 %;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact positif sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est soutenu par près d'une vingtaine de partenaires du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet fait la promotion des valeurs et des compétences entrepreneuriales.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPSAE-2019-03-21-02**

**D'ACCORDER** à la SADC Chibougamau-Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « OSEntreprendre 21<sup>e</sup> édition ». Cette subvention correspondra à 17 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire;

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 75 % de la subvention maximale, soit 7 500 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 25 % de la subvention restante, soit 2 500 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.9. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS**

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

**CONSIDÉRANT** la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-16**

**D'ENTÉRINER** les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 17 909 \$ :

|  |          |
|--|----------|
| PIEC-11_Améliorations locatives_MAT                            | 4 592 \$ |
| PF-005_Journée cabane à sucre 2019_MAT                         | 2 000 \$ |
| PDC-25_Souper spectacle pour les aînés_MAT                     | 1 500 \$ |
| PDC-27_Dîner intergénérationnel avec les aînés de la FADOC_CHI | 4 250 \$ |
| FCR-82_3 <sup>e</sup> Gala culturel 2019                       | 1 995 \$ |

|   |                  |
|---|------------------|
| PMD-013_ARBJ_Forum régionalisation de l'immigration au Québec | 2 524 \$         |
| PMD-014_AN_Forum régionalisation de l'immigration au Québec   | <u>1 048 \$</u>  |
| <b>Total</b>  | <b>17 909 \$</b> |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. ENTENTE AVEC NEMASKA LITHIUM**

L'entente devait être déposée pour adoption, cependant des modifications ont été apportées et attendent l'approbation de la Ville de Chibougamau. M. Dubé mentionne que cette entente se veut une entente de principe pour maximiser les retombées pour les entreprises et faire travailler les gens de la région. Pour Matagami, le point 2 mentionnant les détails relatifs au transport se veut trop précis pour la nature de l'entente. Mme Cyr mentionne que la Ville de Chibougamau a voulu être bon joueur, patiente et a voulu trouver des solutions. La Ville de Chibougamau est d'accord avec l'ensemble des propositions de modifications à l'entente, à l'exception du retrait de l'ajout de Nemaska Lithium au point 2.

Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

**18. DIVERS**

**18.1. RÉPARTITION DU FONDS EASTMAIN**

Des discussions ont lieu concernant le calcul de la répartition du Fonds Eastmain. Suivant la publication du décret 2019 de la population, celle du GREIBJ a fait l'objet d'une rectification. Après discussion, il est convenu de ce qui suit.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-17**

**QUE** le ratio du calcul pour la répartition du Fonds Eastmain soit le même que l'an dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18.2. 5 ANS DE SERVICES POUR CATHERINE LAGACÉ**

Les administrateurs sont informés que Catherine Lagacé cumule maintenant 5 années de service à l'ARBJ. Ces derniers tiennent à lui offrir leurs félicitations.

**19. PROCHAINE SÉANCE**

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-18**

**QUE** la prochaine séance se tienne à Lebel-sur-Quévillon le 18 avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2019-03-21-19**

**DE LEVER** la séance à 15 h 21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
René Dubé, président

\_\_\_\_\_  
André Elliott, secrétaire